

ASSEMBLÉE NATIONALE

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 256

présenté par

Mme Berete, M. Fait, Mme Panonacle, Mme Calvez, M. Vuibert, Mme Chassaniol, Mme Dupont,
Mme Decodts, M. Brosse, Mme Rilhac, M. Zulesi, M. Guillemard, Mme Métayer, Mme Riotton,
Mme Hugues, M. Ledoux, Mme Piron, Mme Thevenot, Mme Le Peih, M. Lauzzana,
Mme Delpech, Mme Pompili, M. Royer-Perreaut, Mme Agresti-Roubache, Mme Rixain et
M. Sorez

ARTICLE 11

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.